

# Recrudescence d'occupations illicites de membres se revendiquant de la communauté des gens du voyage en Haute-Savoie

Question orale n°08845 - 16<sup>e</sup> législature

Adresse du document : <https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ231008845.html>

## Les informations clés

### Question de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains) publiée le 26/10/2023

Mme Sylviane Noël attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la recrudescence d'occupations illicites de membres de la communauté du voyage en Haute-Savoie.

La localisation stratégique de la Haute-Savoie au carrefour de la Suisse et de l'Italie fait que le département attire chaque année de nombreux groupes de cette communauté dont une part non négligeable s'installe sur des terrains, privés comme publics, en toute illégalité avec, à chaque fois, leurs lots de nuisances et de dégradations à répétition et des conséquences lourdes sur les budgets des communes concernées.

Parmi les facteurs d'attractivité de la Haute-Savoie, il semblerait que des patentes helvètes leur seraient délivrées avec la plus grande facilité par les autorités genevoises leur permettent d'exercer leur activité de commerçants et artisans ambulants sur tout le territoire Suisse.

Cette étrange facilité avec laquelle les patentes leur sont délivrées crée donc un appel d'air et ces communautés sont de plus en plus nombreuses à s'installer, le plus souvent en toute illégalité, de l'autre côté de la frontière, en Haute-Savoie.

En outre, elle précise que l'obtention de ces autorisations leur permet d'obtenir des plaques d'immatriculation suisses qui rendent leur verbalisation ou leur expulsion beaucoup plus difficile.

Elle rappelle que le canton de Genève n'a aucune obligation légale de construire des aires d'accueil ou de grand passage, a contrario des nombreuses communes haut-savoyardes avec lesquelles il possède une frontière commune.

Aussi, elle souhaite sensibiliser le Gouvernement sur cette problématique et lui demande d'engager les discussions nécessaires avec les autorités helvètes afin que l'attribution de patentes à ces communautés cesse.

Publiée dans le JO Sénat du 26/10/2023 - page 5993

En attente de réponse du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

## Soyez informé de la réponse

Si vous souhaitez être informé par courrier électronique lorsque la réponse sera publiée, renseignez votre courriel.

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Votre courriel\*

S'inscrire

Exemple: nom@exemple.fr

Votre format : HTML Texte

Les informations qui vous concernent sont strictement destinées aux services du Sénat. En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message à [lettre-senat@senat.fr](mailto:lettre-senat@senat.fr).